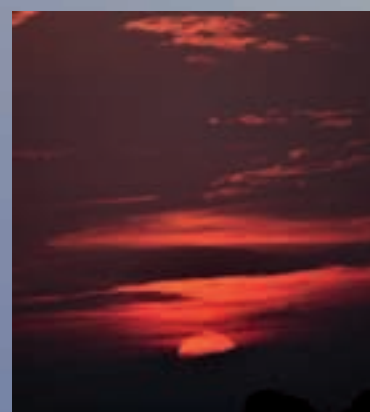
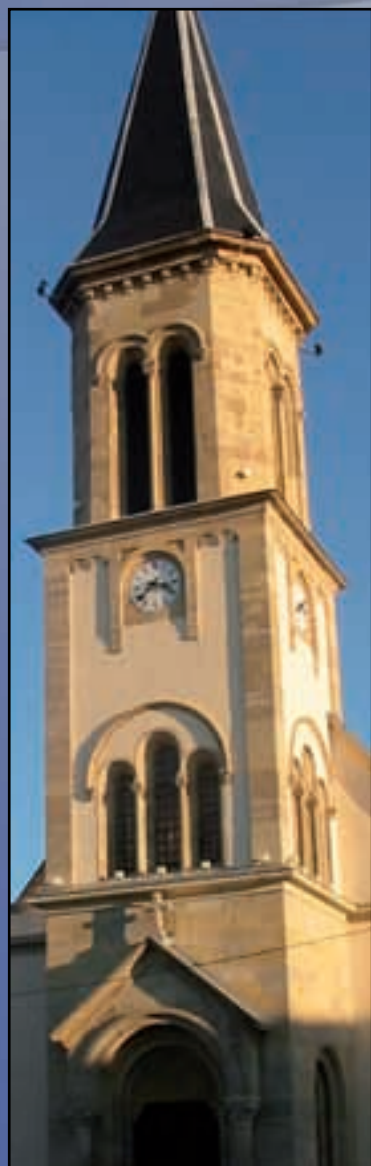


MUESPACH-LE-HAUT

Bulletin d'informations communales

Juillet 2014



S' Gleckhampfele

À l'équinoxe de printemps
Les hôtes du firmament
Allument leurs flambeaux
Aux rayons du soleil,
Les transmettent à la Terre,
Véhiculant chaleur et lumière.

Mes ancêtres, vaillants paysans,
Météorologues, accordèrent le travail des champs
Au diapason des saisons et du temps.
Dans un geste ample et élégant,
Les semis en jetées furent confiés à la terre,
Au petit matin dans l'air vibrant de l'atmosphère.

Doucement s'achemine le renouveau,
Les haies résonnent du chant des oiseaux.
Hésitantes éclosent de petites merveilles
Insoupçonnées la veille.
Insectes et papillons virevoltent dans un chassé-croisé,
Le lézard s'abreuve dans une goutte de rosée.

Le soleil avance vers son périégée,
Que les Terriens appellent le solstice d'été.
Les blés de bleuets et de coquelicots parsemés
Ondoient sous les caresses de l'alizé.
La nature en parfait alchimiste, sans athanor
Transforme le paysage en or.

La terre notre mère
Nous fait chaque année, sans faillir,
Son offrande, nous permettant de nous nourrir.
Elle est notre grande maison, notre protection,
C'est pourquoi, autrefois, les être avaient à coeur
De témoigner leur gratitude au Créateur.

Au début de la moisson, les villageois,
Accomplirent un rite séculaire
En se rendant au bas d'un calvaire.
Ils récitèrent une prière
Avant de couper à l'aide d'une faucille,
Douze épis de blé, un pour chaque mois de l'année.

Ce bouquet fut appelé le «Gleckhampfele».



*Chères Muespachaises,
Chers Muespachois du Haut,*

Le 23 mars dernier, par vos suffrages, vous avez fait confiance à la liste Ambition 2020 pour la gestion de la commune pour les six prochaines années. C'est une liste féminisée - sept femmes et huit hommes - cinq nouvelles conseillères découvrant la gestion communale, voire intercommunale.

Au vu des investissements très importants réalisés lors des deux-trois dernières années, de la réduction de plus de 10 % des contributions de l'État, les investissements futurs seront un peu plus étalés, des priorités devront être décidées.

Il faut qu'on se refasse une santé financière, sans devoir, je l'espère, toucher aux impôts locaux.

Les nouveaux rythmes scolaires imposés par le ministère de l'Éducation nationale, avec notamment classe le mercredi matin, fin des cours à 15 h 15 les autres jours, vont sans doute perturber l'emploi du temps des parents actifs mais également des grands-parents «gardiens».

La communauté de communes Ill et Gersbach, via le service enfance-jeunesse, met à disposition ses agents pour prendre en charge des élèves libérés à 15 h 15. Cela a bien sûr un coût que nous avons tenté de réduire au minimum.

Durant le week-end du 24 août, nous serons 35, sur les 600 Alsaciens, à se rendre dans les Landes pour célébrer le 75^e anniversaire du déplacement de nos populations au début de la 2^e Guerre mondiale. Ce sera l'occasion de passer quelques moments festifs avec nos familles d'accueil de Benquet.

Bonnes vacances dans le Sundgau ou ailleurs.

Bon courage au travail pour celles et ceux qui resteront actifs.

Bonne santé et emplois des temps divers et variés aux retraités.

Votre Maire

André BOHRER

Séance du 27 janvier 2014

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme

- Informatif déposé par Me Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 54, d'une contenance de 737 m² (rue Saint-Georges) : terrain situé en zone Ua du PLU.
- Informatif déposé par Me Michel STEHLIN, notaire à Hirsingue, pour la parcelle non bâtie cadastrée section 8 n° 204, d'une contenance de 1492 m² (rue de l'étang) : terrain situé pour partie en zone Ua et pour partie en zone Ab du PLU

Déclarations préalables

- Déposée par ATE pour le compte M. David ROUBIRA, domicilié 1 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un dispositif de panneaux photovoltaïques : pas d'observations particulières.
- Déposée par M. Jean-Marc GOEPFERT, domicilié 12 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la pose d'un auvent au-dessus de fenêtres sur la maison d'habitation du 14 rue Saint-Georges : avis favorable.

► Forêt communale : approbation du programme d'action 2014

Le programme d'action 2014 concerne les parcelles forestières 6a2 et 7 ainsi que de manière plus générale l'entretien de l'ensemble de la forêt communale comme l'entretien des chemins et pistes, le cloisonnement d'exploitation ou encore l'élimination d'espèces indésirables. Le montant estimé de ce programme est de 2 310 euros HT auquel il faudra ajouter 155 euros HT de frais de gestion.

Le conseil municipal approuve ce programme d'action 2014.

► Attribution d'une subvention à l'association Apalib

La commune a été destinataire d'une demande de subvention émanant de l'APA (Association d'aide aux personnes âgées du Haut-Rhin) d'un montant de 1 449 euros. Ce montant est à peu près équivalent à celui demandé en

2013, soit 1 420 euros.

Le conseil attribue la subvention demandée.

► Attribution d'une subvention à l'association Saint-Georges

M. le maire rappelle aux membres du conseil les nombreuses activités de l'association Saint-Georges dans la vie du village avec notamment sa participation aux cérémonies du Nouvel An, à la célébration de la victoire de 1945, au Téléthon où à l'opération « tulipes » pour l'IRTS mais aussi, en 2013, son implication dans l'organisation de la venue des Landais dans le cadre du jumelage. Il propose de lui attribuer une subvention de 3 600 euros.

Le conseil municipal attribue à l'association Saint-Georges de Muespach-le-Haut la subvention du montant proposé.

► Divers finances

M. le maire indique aux membres du conseil que le projet de rénovation de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers pourra bénéficier d'une subvention départementale de 2 891 euros.

Mme Denise SCHERMESSER fait un point financier sur l'organisation du repas de Noël des aînés et indique que la dépense globale se monte à 6 409,86 euros, soit 48,74 euros par personnes. Elle observe que ce montant est stable d'une année à l'autre.

► Adhésion au syndicat mixte de gestion des déchets

Dans le cadre de la dissolution de la communauté de communes du canton de Hirsingue et de la reprise de la compétence de la collecte des déchets, les communautés de communes Ill et Gersbach, d'Altkirch, de la Vallée du Hundsbach et du Jura Alsacien sont amenées à créer un syndicat transitoire de gestion des déchets.

Le conseil municipal décide d'autoriser la communauté de communes Ill et Gersbach à adhérer à ce syndicat transitoire.

Les travaux du conseil municipal

► Modification des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires devait entrer en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes pouvaient demander au directeur académique des services de l'Éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015, ce que la commune a fait par délibération du 25 février 2013.

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré. Il prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement. Il rappelle que le choix du mercredi est la règle alors que celui du samedi découle d'un régime dérogatoire qui implique l'élaboration d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Il rappelle en outre la règle commune de cette nouvelle organisation du temps scolaire, à savoir :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5 h 30 maximum pour une journée et 3 h 30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1 h 30.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Mme Annick WALDT s'abstenant, émet un avis favorable à la modification des rythmes scolaires et approuve

les horaires suivants :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Matin 8 h à 11 h 30
- Après midi 13 h 30 à 15 h 15

Le mercredi :

- Matin 8 h à 11 h

► Divers

- Mme Annick WALDT interroge M. le maire sur le programme de la mise en valeur du calvaire de la rue de Ferrette, inscrit au GERPLAN. Il est répondu que le dossier suit son cours et que ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.
- M. Philippe BOEGLIN interroge M. le maire sur l'état d'avancement du projet de rénovation de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers. Il est répondu que la commission en charge de ce dossier devra se réunir afin de valider et lancer ce programme. Il rappelle que le conseil général demande que ce projet soit inscrit au budget primitif 2014 afin d'inscrire définitivement la subvention allouée.
- Mme Francine GUTZWILLER fait le point sur les effectifs de l'école maternelle pour la rentrée, elle indique qu'il y aura 63 élèves, 27 de Muespach-le-Haut, 24 de Muespach et 12 venant d'autres communes. Ces 63 élèves se répartiront à raison de 25 élèves en petite section, 22 en moyenne section et 16 en grande section.
- M. Martin STEHLIN indique qu'il devient urgent de régler le problème de l'humidité de la salle Saint-Georges et donc du soubassement de l'école primaire.



Séance du 3 mars 2014

► Approbation du compte administratif 2013

M. le maire expose aux membres du conseil les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2013.

M. le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mme Denise SCHERMESSER, maire adjointe chargée des finances, le conseil municipal adopte le compte administratif de l'exercice 2013, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	388 904,30 €	531 155,06 €
Recettes	328 304,44 €	633 557,80 €
Résultat	-60 599,86 €	102 402,74 €

Le conseil municipal constate que le compte de gestion et le compte administratif sont conformes en écriture.

► Affectation des résultats du compte administratif 2013

M. le maire soumet au conseil les résultats dégagés par le compte administratif de l'exercice 2013 :

- Résultat fonctionnement 2013 : + 102 402,74 €
- Résultat antérieur reporté : + 229 822,53 €
- Résultat final de fonctionnement: + 332 225,27 €
- Résultat investissement 2013 : - 60 599, 86 €
- Résultat antérieur reporté : -102 412,42 €
- Reste à réaliser 2013 : - 77 662,00 €
- Résultat final d'investissement : - 240 674, 28 €

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de l'exercice 2013 au budget primitif 2014 de la manière suivante :

- En investissement : 240 674 €
- En fonctionnement : 91 550 €

► Inscription de crédit par anticipation

Dans l'attente du vote du budget primitif 2014, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, déci-

der d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

L'opération de réfection de l'ancien dépôt sera subventionnée à hauteur de 2 891 euros par le conseil général, mais celui-ci demande la preuve de son inscription au budget primitif avant le 30 avril.

M. le maire propose au conseil municipal d'inscrire par anticipation pour l'exercice 2014 la somme de 4 000 euros au titre du projet de réfection de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

► Renouvellement des baux ruraux 2013 à 2022

Les baux ruraux sont établis pour une durée de neuf années et concernent la mise en location de terrains agricoles communaux à des exploitants agricoles.

La commune de Muespach-le-Haut met ainsi en location cinq parcelles d'une superficie totale de 2,4 ha. Le montant de la location est fixé annuellement par arrêté préfectoral. Les exploitants actuels de ces parcelles ont fait savoir qu'ils étaient d'accord pour en poursuivre l'exploitation et M. le maire propose de renouveler les baux ruraux correspondants.

Le conseil municipal approuve le renouvellement des baux ruraux pour la période 2013 / 2022.

► Demande de subvention : projet humanitaire Géol'a des ailes

M. le maire a été destinataire d'une demande de subvention émanant de l'association Géol'a des ailes dont le siège est à Muespach et qui a pour objectif de ramener du matériel scolaire et médical à des enfants du sud marocain à travers leur participation au 4L Trophy, édition 2015.

Le budget global de cette aventure est estimé à 7 500 euros.

Le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à cette demande.

Les travaux du conseil municipal

► Demande de subvention : groupement d'action sociale

Le groupement d'action sociale nous a fait parvenir sa demande de subvention pour l'exercice 2014. Ce groupement fait office de « comité d'entreprise » pour de nombreuses communes. La participation communale demandée est de 80 euros.

Le conseil municipal attribue au groupement d'action sociale la subvention demandée.

► Infogéo68 : convention de partenariat

Le conseil général du Haut-Rhin a fait parvenir une proposition de convention pour un accès gratuit au portail infogéo68. Ce portail permet d'accéder aux données cadastrales des communes mais aussi à un système d'informations géographiques simplifiées.

Cette base de données peut être un outil efficace dans la gestion des territoires.

Considérant l'intérêt du site en question, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de partenariat.

► Divers

► Mme Annick WALDT fait un compte rendu de la dernière réunion du SIAC et indique qu'une section « Jeunes sapeurs-pompiers » va être créée, sur le modèle des sections sportives. Elle indique en outre que les coûts financiers des élèves des communes de Hirsingue, Hirtzbach et Heimersdorf seront pris en charge par la communauté de communes d'Altkirch, compétente en la matière.

► M. Serge MONCHALIN demande à savoir où en est le programme de déconnexion des fosses septiques. Il indique avoir été saisi par un administré de la rue de la diligence.

► Mme Denise SCHERMESSE rappelle que l'opération « tulipes » se déroulera le samedi 29 mars 2014 de 9 à 12 heures.

► M. Stéphane NIGLIS indique que l'opération Haut-Rhin propre, organisée par l'amicale de sapeurs-pompiers, aura lieu le samedi 5 avril 2014.

► Ces informations feront l'objet d'une communication communale.



Séance du 28 mars 2014

► Installation du conseil municipal

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures zéro minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Muespach-le-Haut.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

- BOHRER André
- REY Fabienne
- WIEDER Fernand
- SCHERMESSER Denise
- SPRINGINSFELD Serge
- WALDT Annick
- NIGLIS Stéphane
- GUTZWILLER Francine
- GROEPELIN Jean-Paul
- MONCHALIN Isabelle
- HATSTATT Pascal
- HEMMERLIN Sara
- STEHLIN Martin
- RICHERT Bénédicte
- BOEGLIN Philippe

La séance a été ouverte sous la présidence de M. André BOHRER, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Bénédicte RICHERT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Élection du maire

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de

suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants15
- Nombre de suffrages déclarés nuls..... 2
- Nombre de suffrages exprimés13
- Majorité absolue 7

M. André BOHRER ayant obtenu 13 suffrages a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints

Sous la présidence de M. André BOHRER, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

La commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre au maximum. Le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a indiqué que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de votants15
- Nombre de suffrages déclarés nuls 4
- Nombre de suffrages exprimés11
- Majorité absolue6

Les travaux du conseil municipal

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Fernand WIEDER. Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

- M. Fernand WIEDER – 1er adjoint,
- Mme Denise SCHERMESSE – 2e adjoint,
- M. Serge SPRINGINSFELD – 3e adjoint,
- Mme Fabienne REY – 4e adjoint.

Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le conseil municipal décide d'attribuer au maire et aux adjoints au maire les indemnités de fonction au taux maximal prévu par les textes à compter de la date d'installation du nouveau conseil municipal, à savoir le 28 mars 2014.

Les taux à appliquer sont de 43 % de l'indice 1015 pour M. le maire et 16,5% de l'indice 1015 pour les adjoints.

Délégations du conseil municipal au maire

Les dispositions du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De procéder, dans les limites d'un montant unitaire ou annuel de 0,5 million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
4. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. De décider de la conclusion et de la révision du louage

- de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
16. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
17. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;
18. De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
19. De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

Les travaux du conseil municipal

20. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 € par année civile ;

21. D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22. D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Désignation des délégués communaux auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique du Landskron (G.I.C)

MM. André BOHRER et Jean-Paul GROEPPÉLIN sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Groupement d'Intérêt Cynégétique du Landskron.

Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bettlach

M. Fernand WIEDER et Mme Denise SCHERMESSER sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de la Maison Forestière de Bettlach.

Élection des délégués communaux auprès du Syndicat des communes Forestières du Haut-Sundgau.

M. Fernand WIEDER et Mme Denise SCHERMESSER sont proclamés délégués de la commune auprès du Syndicat des communes Forestières du Haut-Sundgau et installés à compter de ce jour dans leurs fonctions.

Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles de Hirsingue (SIAC)

M. Serge SPRINGINSFELD et Mme Annick WALDT sont proclamés délégués de la commune de Muespach-le-Haut auprès du Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles de Hirsingue.

Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS).

M. Fernand WIEDER et M. Philippe BOEGLIN sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Désignation du délégué communal auprès du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut-Rhin.

M. Fernand WIEDER est proclamé délégué communal auprès du Syndicat Départemental d'Électricité et de gaz du Haut-Rhin.

Désignation des délégués communaux auprès du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux.

M. Serge SPRINGINSFELD et M. Martin STEHLIN sont déclarés élus en qualité de représentants de la commune auprès du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux.

Création d'une commission des finances

Il est créé une commission des finances. Cette dernière se compose de la manière suivante :

Présidente :

➤ Mme Denise SCHERMESSER, adjointe au maire en charge des finances

Membres:

➤ M. Fernand WIEDER

➤ M. Serge SPRINGINSFELD

➤ Mme Fabienne REY

➤ Mme Sara HEMMERLIN,

➤ Mme Bénédicte RICHERT,

➤ Mme Annick WALDT,

➤ M. Philippe BOEGLIN,

➤ M. Jean-Paul GROEPPÉLIN,

➤ M. Pascal HATSTATT,

➤ M. Martin STEHLIN.

La première réunion de cette commission est fixée au lundi 14 avril 2014 à 20 h 15.



Séance du 28 avril 2014

► Urbanisme

Permis de construire

- Déposé par M. Fernand STEHLIN, domicilié 3 rue de l'église à Muespach-le-Haut, pour la reconstruction d'un garage suite à un sinistre : avis favorable.

Déclarations préalables

- Déposée par M. Hubert HEMMERLIN, domicilié 1 rue de la forge à Muespach-le-Haut, pour la démolition et la reconstruction avec agrandissement d'un sas : avis favorable.
- Déposée par M. Jean-Luc BUGATTI, domicilié 6 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un portail : avis favorable.
- Déposée par M. Jérôme STRASSEL, domicilié 12 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par Mme Marie-Thérèse RIETH, domiciliée 2 rue de la forge à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture rue Saint-Georges : avis favorable.
- Déposée par M. Christophe SCHILLIG, domicilié 2 rue du bélier à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par M. Jérôme DUSSOURT, domicilié 14 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par M. Germain VETTER, domicilié 57 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un portail et d'une clôture : avis favorable.

Déclaration d'intention d'aliéner

- Déposée par la SARL Sodige, sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente d'une parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 438/6 et 473/101, lotissement « le Clos des Vergers » 6 rue des vergers, d'une contenance de 580 m² à Mme et M. Raffaele RUSSO, domiciliés 14c rue des romains à Rantzwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Vote des taux d'imposition 2014

M. le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des quatre grands impôts locaux, notamment les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2014 comme suit :

	Taux 2013	Taux 2014	Bases	Produit
TH*	19,67 %	19,67 %	1 138 000 €	223 845 €
TFB**	11,79 %	11,79 %	725 800 €	85 572 €
TFNB***	45,33 %	45,33 %	30 600 €	13 871 €
CFE****	21,72 %	21,72 %	30 600 €	6 646 €
				329 934 €

* Taxe d'habitation

** Taxe sur le foncier bâti

*** Taxe sur le foncier non bâti

**** Contribution foncière des entreprises

► Budget primitif 2014

M. le maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et ses grandes orientations.

Après avis de la Commission des Finances en date du 14 avril 2014, ayant entendu les explications de Mme Denise SCHERMESSER, maire adjointe chargée des finances, le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2014, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	504 244 €	504 244 €
Fonctionnement	714 057 €	714 057 €

► Demande de subvention : intervenant musical

L'école primaire a mis en place un programme d'éveil musical avec l'aide de Mme Albane JOERGER, intervenante musicale. Le coût de cette opération est de 1 880 euros pour l'année. M. Bruno Laborie, directeur de l'école, a obtenu une subvention de 752 euros auprès de l'ACMISA (Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace), ce qui réduit le coût à 1 128 euros, soit 282 euros par classe. Le coût est donc de 282 euros pour la commune

Les travaux du conseil municipal

de Knoeringue (une classe) et de 846 euros pour la commune de Muespach-le-Haut (trois classes).

Considérant l'importance de ce type d'activité pour l'éducation artistique des enfants et l'intérêt du projet présenté par l'équipe pédagogique, le conseil municipal accorde une subvention de 846 euros à l'école primaire de Muespach-le-Haut.

► Agents saisonniers : exercice 2014

La commune souhaite engager chaque été des agents saisonniers afin de répondre à un regain d'activité estivale et de pallier l'absence, pour congés, de l'ouvrier communal.

Le conseil municipal décide de créer six postes d'agents saisonniers pour la période du mois de juin à août 2014. Il fixe le temps de travail à, au plus, 35 heures hebdomadaires, dit que les contrats de travail seront établis pour une durée maximale de six semaines et fixe la rémunération mensuelle des agents ainsi recrutés sur la base de l'indice brut 281 indice majoré 283.

► Gestion des bâtiments communaux

Mme Denise SCHERMESSER soulève le problème de la location du logement du presbytère. A ce jour, il n'y a eu aucune demande de location. Elle estime que le montant du loyer, 700 euros hors charges, est trop élevé. Le conseil décide de fixer le loyer du presbytère à 600 euros sans les charges.

La question de la participation des locataires du logement de l'école primaire aux frais de chauffage est posée. La clé de répartition de cette participation date en effet de 1983 et il conviendrait de la mettre à jour.

► Commission d'appel d'offres

Le conseil procède à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- M. André BOHRER, président de la commission
- Mme Bénédicte RICHERT (suppléant : M. Jean-Paul GROEPELIN),
- Mme Denise SCHERMESSER (suppléant : M. Philippe BOEGLIN),

- M. Martin STEHLIN (suppléante : Mme Francine GUTZWILLER).

► Désignation des représentants au sein du bureau de l'association foncière

Il convient de désigner des délégués appelés à siéger au bureau de l'association foncière et de demander à la chambre d'agriculture de désigner de son côté ses représentants.

M. le maire propose de désigner :

En qualité de membres titulaires :

- M. Jean-Paul GROEPELIN,
- M. Gérard SANNER,
- M. Philippe WIEDMER.

En qualité de membres suppléants :

- Mme Nicole HATSTATT,
- M. Théo RICHARD.

Le conseil municipal désigne les personnes proposées par M. le maire en qualité de membres titulaires et suppléants du bureau de l'Association Foncière.

Concernant l'Association Foncière, M. Jean-Paul GROEPELIN fait remarquer que le financement de cette association par les propriétaires n'est plus adapté. En effet, au moment de la création de l'association foncière, les propriétaires exploitaient souvent eux-mêmes les terres, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Il indique que certaines communes utilisent une grande partie, voire la totalité du produit de la chasse communale pour l'entretien des chemins ruraux.

M. le maire indique que la commune de Muespach-le-Haut a choisi de verser une partie du produit de la chasse, soit 3 255 euros sur 4 650 euros, à la Caisse d'Assurance Accidents Agricoles. Ces sommes versées par la commune viennent en déduction des contributions foncières demandées aux propriétaires fonciers.

► Désignation des représentants communaux auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Après le renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner également les représentants communaux auprès de l'association de gestion de la salle polyvalente.

Les travaux du conseil municipal

Il rappelle que les statuts de cette association prévoient que huit membres du conseil, outre le maire qui est membre de droit, et huit représentants d'association doivent siéger au sein de cette instance.

Le conseil désigne les personnes suivantes pour représenter la commune au sein de l'association de gestion de la salle polyvalente :

- M. Fernand WIEDER,
- M. Philippe BOEGLIN,
- Mme Annick WALDT,
- M. Pascal HATSTATT,
- Mme Fabienne REY,
- Mme Sara HEMMERLIN,
- M. Stéphane NIGLIS,
- Mme Denise SCHERMESSER.

▶ Élection des délégués communaux auprès du SIVU « Complexe Sportif Intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut »

MM. André BOHRER, Fernand WIEDER et Serge SPRINGINSFELD sont élus délégués titulaires de la commune de Muespach-le-Haut auprès du Syndicat de commune à vocation unique « Complexe Sportif Intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut ».

MM. Jean-Paul GROEPELIN, Mme Bénédicte RICHERT et M. Pascal HATSTATT sont élus délégués suppléants.

▶ Renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Il doit être institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un des commissaires doit être domicilié en dehors de la

commune.

Ces commissaires sont proposés en nombre double par le conseil municipal et désignés par le directeur des services fiscaux.

La durée de leur mandat est identique à celui du conseil municipal.

Le conseil municipal propose les contribuables suivants :

Commissaires titulaires :

- Mme Françoise BROUILLARD, Muespach-le-Haut
- Mme Fernande DOPPLER, Muespach-le-Haut
- M. Jean-Paul GROEPELIN, Muespach-le-Haut
- M. Claude HEMMERLIN, Muespach-le-Haut
- Mme Jacqueline HEMMERLIN, Muespach-le-Haut
- M. Serge MONCHALIN, Muespach-le-Haut
- M. Fernand RICHARD, Muespach-le-Haut
- Mme Denise SCHERMESSER, Muespach-le-Haut
- M. Daniel RIBSTEIN, Muespach-le-Haut
- Mme Béatrice ROTH, Muespach-le-Haut
- M. Aimé BERTELE Leymen
- M. Georges RESWEBER, Vieux Ferrette

Commissaires suppléants :

- M. André FLIEG, Muespach-le-Haut,
- M. Jean-Paul HATSTATT, Muespach-le-Haut,
- M. Philippe WIEDMER, Muespach-le-Haut,
- Mme Geneviève SCHMITT, Muespach-le-Haut,
- Mme Pascal GOEPFERT, Muespach-le-Haut
- M. Gérard SANNER, Muespach-le-Haut
- M. Antoine SCHLEGEL, Muespach-le-Haut
- Mme Colette STEHLIN, Muespach-le-Haut
- Mme Sylvie BILGER, Muespach-le-Haut
- M. Serge SPRINGINSFELD, Muespach-le-Haut
- M. Théo RICHARD, Fislis,
- M. Jean-Louis GASSER, Wentzwiller

▶ Désignation d'un correspondant défense

M. le maire indique que le ministre de la défense souhai-

Les travaux du conseil municipal

te perpétuer le réseau des correspondants défense mis en place depuis 2001.

Le conseil désigne en qualité de correspondant défense de la commune de Muespach-le-Haut M. Philippe BOEGLIN, titulaire et M. Pascal HATSTATT, suppléant.

► Création de commissions communales

Le conseil municipal peut, s'il le souhaite, créer les commissions, instances consultatives, qu'il juge utiles à l'exercice des missions communales.

Commission d'urbanisme

La commission d'urbanisme examinera toutes les demandes d'utilisation des sols avant présentation au conseil municipal.

Le conseil crée une commission d'urbanisme composée de la manière suivante :

Président :

- M. Fernand WIEDER, Adjoint au maire en charge de l'urbanisme.

Membres:

- M. Philippe BOEGLIN,
- Mme Francine GUTZWILLER,
- M. Pascal HATSTATT,
- Mme Isabelle MONCHALIN,
- M. Stéphane NIGLIS,
- M. Martin STEHLIN.

Commission des affaires sociales et culturelles.

La commission des affaires sociales et culturelles se chargera de l'organisation des différentes manifestations et animations organisées par la commune.

Le conseil crée une commission des affaires sociales et culturelles composée de la manière suivante :

Membres :

- l'ensemble du conseil municipal.

► Commission des affaires scolaires

La commission des affaires scolaires se chargera de toutes les questions afférentes à l'éducation et représentera la commune au sein des conseils d'école.

Le conseil crée une commission des affaires scolaires

composée de la manière suivante :

Président :

- M. André BOHRER, maire

Membres :

- Mme Francine GUTZWILLER,
- Mme Bénédicte RICHERT,

► Commission « information et communication »

La commission « information et communication » se chargera de la tenue du site internet de la commune ainsi que de la réalisation du bulletin communal.

Le conseil crée une commission « information et communication » composée de la manière suivante :

Membres:

- Mme Sara HEMMERLIN,
- Mme Bénédicte RICHERT,
- M. Serge SPRINGINSFELD,
- Mme Annick WALDT

En raison de l'absence de conseillers municipaux, M. le maire demande que la création des commissions « technique et sécurité » ainsi que « patrimoine et cadre de vie » soit ajournée et reportée au conseil municipal de mai.

► Divers

► M. Jean-Paul GROEPELIN fait un compte rendu de la dernière réunion du GIC 27. Il indique que les dégâts liés aux sangliers et couverts par les chasseurs sur le secteur du GIC se montent 34 400 euros et à 1 120 000 euros pour le département du Haut-Rhin. Il indique aussi que 168 sangliers ont été abattus dans le GIC 27 et 9 000 sur le département. M. le maire rappelle que la chasse communale devra à nouveau être mise en location à la fin de l'année, il s'agira d'une convention de gré à gré.

► Mme Annick WALDT indique qu'il lui a été signalé que les toilettes des filles de l'école primaire n'avaient plus de dérouleurs de papier toilettes.

► M. Philippe BOEGLIN indique que l'on pourrait organiser, à l'attention du conseil municipal, une visite des bâtiments communaux. Dans un autre domaine, il signale que des administrés se sont plaints des nuisan-

Les travaux du conseil municipal

ces sonores engendrées par le parc Zébuland.

- Mme Denise SCHERMESSER indique que l'opération Tulipes 2014 a rapporté 586 euros dont 486 liés à la vente de tulipes et 100 euros en dons.
- M. Jean-Paul GROEPELIN demande s'il est envisagé

de reconverter l'ancien site de dépôt des déchets verts. Il est répondu que rien n'a encore été décidé.

- M. Martin STEHLIN indique qu'il faudrait absolument réparer le portail de l'ancien cimetière. Il propose de se charger de ce dossier.

Séance du 26 mai 2014

► Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par Mme Stéphanie BOEGLY, domiciliée 28 rue de la gare à Muespach-le-Haut pour la vente d'un appartement au 28 rue de la gare à Mme Nathalie BUCHLER, domiciliée 13 rue de la gare à Muespach-le-Haut : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par la SARL Sodige, sise 10 place du capitaine Dreyfus à Colmar, pour la vente d'une parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 438/6 et 473/101, lotissement « le Clos des Vergers » 6 rue des vergers, d'une contenance de 580 m² à Mme et M. Raffaele RUSSO, domiciliés 14c rue des romains à Rantzwiller : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

Permis de construire

- Déposé par M. Franck SCHWEITZER, domicilié 13 rue de la gare à Muespach-le-Haut pour la construction d'une maison d'habitation au 2 rue des vergers (lot 1 du lotissement le Clos des vergers) : avis favorable.

Déclarations préalables

- Déposée par M. Ralph TRUEB, domicilié 5 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour construction d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Hans Rudi UMIGER, domicilié 52 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour la mise en place de panneaux photovoltaïques : avis favorable.
- Déposée par M. Yann RICHARD, domicilié 13 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par M. Martin STEHLIN, domicilié 8 rue

Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut, pour un aménagement extérieur : avis favorable.

► Attribution de subventions

Le conseil municipal décide de verser aux associations suivantes, pour l'exercice 2014, les subventions telles qu'elles figurent ci-dessous :

Association	Subvention
Tennis Club de Muespach-le-Haut	1 116,00 €
Football Club Muespach	1 178,00 €
USEP	439,20 €
bibliobus	122,00 €
Terre des Hommes Alsace	275,00 €
GAS	80,00 €
Total	3 210,20 €

► Divers finances

- Mme Denise SCHERMESSER fait un point sur le litige qui oppose la commune de Muespach-le-Haut à l'entreprise SCHERBERICH dans le cadre du marché de l'aménagement du parvis de l'église. Elle indique que ce dossier va trouver une issue avec le règlement du solde de l'opération.

► Enquête publique : déclassement et déplacement d'un chemin rural Beim Weinweg

M. le maire rappelle aux membres du conseil que l'Association Foncière de Muespach-le-Haut souhaite déplacer un chemin rural au lieu-dit Beim Weinweg. Le déplacement de ce chemin règlera les problèmes d'accès sur les parcelles du fond mais permet aussi de protéger une

Les travaux du conseil municipal

conduite intercommunale.

Si l'entretien des chemins ruraux est du ressort de l'association foncière, la création, l'ouverture ou le déplacement de ces chemins ruraux relèvent de la compétence de la commune.

Il convient donc d'organiser une enquête publique visant au déclassement puis au déplacement de ce chemin rural. Une fois cette enquête réalisée, le dossier sera confié à l'étude de Me Lang, notaire à Saint-Louis qui se chargera de la rédaction des actes d'échange.

Le conseil municipal approuve le déclassement et le déplacement du chemin rural en question.

Tous les frais engagés dans le cadre de cette procédure émergeront au budget de l'association foncière.

► **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets pour l'année 2012**

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 exige que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement ainsi que le compte administratif qui y est rattaché afin que ces derniers en fassent communication aux membres du conseil.

La communauté de communes Ill et Gersbach nous a ainsi fait parvenir le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au conseil municipal qui l'approuve.

► **Commission « technique et sécurité »**

La commission « technique et sécurité » se chargera de toutes les questions afférentes aux travaux communaux de voirie et à la sécurité.

Le conseil crée une commission « technique et sécurité » composée de la manière suivante :

Président :

- M. Fernand WIEDER

Membres:

- M. Philippe BOEGLIN,
- Mme Francine GUTZWILLER,
- M. Pascal HATSTATT,

- M. Stéphane NIGLIS

- M. Serge SPRINGINSFELD

- M. Martin STEHLIN

► **Création d'une commission « patrimoine et cadre de vie »**

La commission « patrimoine et cadre de vie » se chargera de toutes les questions afférentes aux travaux sur les bâtiments communaux et au cadre de vie.

Le conseil crée une commission « patrimoine et cadre de vie » composée de la manière suivante :

Président :

- M. Serge SPRINGINSFELD

Membres:

- M. Philippe BOEGLIN,
- M. Jean-Paul GROEPELIN,
- Mme Francine GUTZWILLER,
- M. Pascal HATSTATT,
- Mme Isabelle MONCHALIN,
- M. Stéphane NIGLIS
- Mme Fabienne REY,
- Mme Denise SCHERMESSER,
- M. Martin STEHLIN.

► **Commissions intercommunales**

M. le maire indique que la communauté de communes Ill et Gersbach souhaite que des membres de chaque commune siègent au sein des commissions intercommunales.

Le résultat de cette consultation donne le tableau suivant.

Petite Enfance

Titulaire	Bénédicte RICHERT
Suppléante	Francine GUTZWILLER

Eau et assainissement

Titulaire	Fernand WIEDER
Suppléant	Jean-Paul GROEPELIN

Les travaux du conseil municipal

Administration générale et finances

Titulaire	Denise SCHERMESSER
Suppléante	Fabienne REY

Enfance jeunesse

Titulaire	Sara HEMMERLIN
Suppléante	Denise SCHERMESSER

Intérêt communautaire, Gerplan, tourisme, urbanisme

Titulaire	Philippe BOEGLIN
Suppléante	Annick WALDT

Environnement

Titulaire	Serge SPRINGINSFELD
Suppléant	Martin STEHLIN

► Visite des bâtiments communaux

Une visite des bâtiments communaux est programmée le vendredi 6 juin 2014 à 18 heures 30. Le rendez-vous est fixé en mairie.

► Renouvellement de la convention de conseil et d'assistance avec l'ADAUHR

M. le maire indique aux membres du conseil que l'ADAUHR nous a fait parvenir un projet de renouvellement de la convention de conseil et d'assistance gratuits. Cette convention, d'une durée de trois ans, formalise le partenariat entre la commune et l'ADAUHR pour tout ce qui concerne l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'intercommunalité, la construction publique, le patrimoine de la commune ou encore la gestion du paysage.

M. le maire rappelle que cette compétence en matière d'aménagement du territoire a été transférée à la communauté de communes Ill et Gersbach, mais que ce service de conseil n'entre pas en contradiction avec ce transfert de compétence. Il propose de renouveler cette convention.

Le conseil municipal accepte l'assistance de l'ADAUHR en tant que de besoin dans les domaines de l'urbanisme.

► Divers

► M. Le maire indique que M. Yann LUTTRINGER a signalé que le bois de chauffage 2013, soit 8 stères,

commandé par son père avait été volé. Il demande si la commune accepterait de faire un geste. M. le maire propose de lui offrir 4 stères de bois sur la campagne 2015. Il faudra cependant qu'il règle les 8 stères volés, soit 385 euros.

► M. le maire indique qu'il a autorisé le percepteur à engager des poursuites contre les mauvais payeurs.

► M. Fernand WIEDER fait un compte rendu de la réunion du Syndicat de la Maison Forestière de Bettlach et indique qu'il a été élu pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Électricité et de gaz du Haut-Rhin.

► Mme Annick WALDT fait un compte rendu de la réunion d'installation du SIAC et indique que le nouveau président est M. Serge SCHULLER, adjoint au maire de Hirsingue et que les deux vices présidente sont Mmes Françoise Jermann de Waldighoffen et Yvonne Gasser de Feldbach.

► Mme Annick WALDT rappelle qu'elle avait soulevé le problème des toilettes des filles de l'école. Ce problème sera abordé lors de la visite des bâtiments communaux.

► M. Philippe BOELIN indique que le grillage situé à l'arrière de la salle polyvalente est endommagé et qu'il ne remplit plus sa fonction de protection contre les chutes. Il conviendrait de le réparer.

► Mme Bénédicte RICHERT s'enquiert de la réforme des rythmes scolaires et demande si les nouveaux horaires ont été définis. M. le maire répond que le conseil communautaire va valider les nouveaux horaires lors de son conseil du 5 juin 2014. La garderie sera payante de 15 h 15 à 16 h. Il signale que subsiste le problème des communes de Roppentzwiller et de Werentzhouse dont les enfants fréquentent le collège de Ferrette. Ce dernier a en effet décidé de maintenir les cours du samedi matin. Les directeurs d'école vont être informés des nouveaux horaires par la communauté de communes Ill et Gersbach et pourront alors répercuter l'information auprès des parents d'élèves.

► Mme Denise SCHERMESSER indique qu'un éventuel locataire s'est fait connaître pour occuper le logement du presbytère. Ce dernier est prêt à accepter le prix de 600 euros hors charges mais demande à faire lui-même des travaux d'isolation. Cette proposition ne peut être acceptée parce que la collectivité n'aurait plus aucun contrôle ni aucune garantie sur les travaux réalisés. M. Martin STEHLIN indique que de gros travaux d'isolation seraient à prévoir mais qu'ils concerneraient la

Les travaux du conseil municipal

toiture et non les murs.

- Mme Denise SCHERMESSER indique que des élus de la commune de Muespach lui ont demandé s'il ne serait pas possible d'organiser conjointement une fête de Noël des Aînés. La proposition est trop complexe à mettre en œuvre mais il est suggéré de louer la salle polyvalente à la commune de Muespach. Le syndicat intercommunal de Muespach et Muespach-le-Haut devant se réunir le 27 mai 2014, ce point sera alors abordé en marge de la réunion.
- M. Stéphane NIGLIS indique que le columbarium est pratiquement complet. Il est répondu que l'extension a déjà été commandée auprès des établissements Zanchetta. Il soulève le problème des branches accumulées près du calvaire de la rue de Ferrette. Il est indiqué, que sous le contrôle des pompiers, ce tas de branchages pourrait être brûlé. M. Serge SPRINGINSFELD souli-

gne le paradoxe : la commune brûlerait des branchages alors que cette pratique est interdite aux particuliers. M. le maire indique qu'il faudra, dès que le problème de ces branchages aura été résolu, réfléchir à l'aménagement du site.

- M. Stéphane NIGLIS signale que le problème de la coursive de la salle polyvalente n'est toujours pas réglé.
- Mme Francine GUTZWILLER signale que le panneau d'entrée d'agglomération de la rue de Ferrette est en piteux état et qu'il faudrait le changer. Elle demande si la création d'une mini-aire de jeux ou d'une bibliothèque ne pourrait pas être envisagée. En ce qui concerne l'aire de jeux, M. Stéphane NIGLIS rappelle qu'il avait été proposé d'installer un but à proximité du nouveau terrain de football.

Séance du 20 juin 2014

► Élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Sont déclarés élus en tant que délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs :

- M. BOHRER Andrétitulaire
- Mme SCHERMESSER Denise.....titulaire
- M. WIEDER Fernand.....titulaire
- Mme REY Fabienne.....suppléante
- M. SPRINGINSFELD Sergesuppléant
- Mme WALDT Annick.....suppléante

Le 20 juin, tous les conseils municipaux de France étaient convoqués en séance avec un point unique à l'ordre du jour : la désignation des délégués (les «grands électeurs») en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu 28 septembre 2014.

Notre commune sera représentée lors de cette élection par trois délégués issus du conseil municipal.



Séance du 30 juin 2014

En préambule, M. le maire indique qu'il souhaite inscrire les points suivants à l'ordre du jour :

- motion de soutien à la brigade verte,
- motion de soutien à l'AMF,
- approbations de factures.

Le conseil municipal accepte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

► Urbanisme

Déclarations préalables

- Déposée par Mme Claire SCHLICKLIN, domiciliée 11 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour la pose d'une clôture : avis favorable.
- Déposée par Mme Simone GROELL, domiciliée 8 place de l'église à Muespach-le-Haut, pour une modification de façades : avis favorable.
- Déposée par M. Jérôme MEYER, domicilié 9a rue de la forge à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un abri de jardin : avis favorable.
- Déposée par M. Christophe SCHIEBLER, domicilié 16 rue des noyers à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un garage : avis favorable.
- Déposée par Mme Céline LEDOUX, domiciliée 11 rue de Delle à Muespach-le-Haut, pour la mise en place de velux : avis favorable.

Permis de construire

- Déposé par M. Raffaele RUSSO, domicilié 14C rue des Romains à Rantzwiller pour la construction d'une maison d'habitation au 6 rue des vergers (lot 4 du lotissement le Clos des vergers) : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner

- Déposée par M. Grégory LEBRAT domicilié 26A rue de la gare à Blotzheim, pour la vente des parcelles non bâties cadastrées section 1 n° 109, 461, 457 et 483, d'une contenance de 1 303 m², lot 19 du lotissement « le clos des vergers » (19 rue des vergers) à M. Marco TINBERGEN et Mme Monika DIEFFENBACH, domiciliés 7 impasse de Michelbach à Blotzheim : la commune ne fera pas usage de son droit de préemp-

tion urbain.

- Déposée par Me Christine KLEIN, notaire à Sierentz, pour la vente de parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 233, d'une contenance de 1 155 m², 11C rue de Delle à Muespach-le-Haut à M. Cédric FINCK et Mme Geneviève GROELL, domiciliés à Oltingue : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► État d'avancement du projet « ancien dépôt de sapeurs-pompiers »

M. Serge SPRINGINSFELD, président de la commission en charge de ce dossier, indique que la commission s'est transportée sur place le 2 juin 2014 afin de déterminer précisément ce qu'il y a lieu de faire. Il indique que la réalisation des portes sera confiée, en régie, à M. Henri OFFNER. En ce qui concerne la partie charpente et la partie électricité, des devis ont été demandés à des entreprises locales.

► Motion de soutien à l'AMF : conséquences de la baisse des dotations de l'État

M. le maire indique aux membres du conseil que l'association des maires de France nous a fait parvenir une motion de soutien à son action. Cette demande a pour objectif d'alerter les pouvoirs publics des conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures

Les travaux du conseil municipal

annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Muespach-le-Haut rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- ▶ elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- ▶ elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire,
- ▶ enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme tous nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économiques et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Muespach-le-Haut estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Muespach-le-Haut soutient les demandes de l'AMF :

- ▶ réexamen du plan de réduction des dotations de l'État,
- ▶ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- ▶ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques

publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

▶ Motion de soutien à la Brigade verte

Nous, les élus des communes membres du syndicat mixte des gardes-champêtres intercommunaux du Haut-Rhin, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au Sénat en première lecture le 16 juin 2014, réaffirmons solennellement à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoise qu'elle sert, ainsi que notre volonté de pérenniser la Brigade Verte afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

▶ Approbation de factures

Entreprise Scherberich

M. le maire présente aux membres du conseil un historique de ce dossier. Il indique qu'il convient à présent de lever la prescription, au motif que les désordres ont cessé et qu'il convient de clore définitivement ce dossier.

L'entreprise SCHERBERICH a mis fin aux désordres liés à l'effritement anormal et prématuré des pierres et souhaite donc présenter une facture de 13 144,76 euros TTC.

Le conseil municipal autorise M. le maire à honorer cette facture.

Achat d'un congélateur et d'un aspirateur

Il s'est avéré nécessaire de changer le congélateur de la salle communale ainsi que l'aspirateur de l'école. Mme Fabienne Rey, a acquis ces matériels auprès des établissements Litzler d'Oberdorf pour un montant HT de 199,92 euros pour l'aspirateur et de 775 euros HT pour le congélateur soit un montant total de 974,92 euros HT (1169,90 euros TTC).

Le conseil municipal approuve ces achats.

► Synthèse de la visite des bâtiments communaux du 06 juin 2014

M. le maire rappelle la visite des bâtiments communaux organisée le vendredi 6 juin 2014.

Les conseillers présents ont pu se rendre compte de l'état de ces bâtiments, notamment les appartements situés au-dessus de la mairie, de l'école et du presbytère. La première question est donc de savoir comment mettre en valeur le parc immobilier de la commune, tant au niveau des travaux à entreprendre que de son affectation. La seconde est de prioriser les éventuels travaux.

Un débat s'engage au cours duquel apparaissent deux priorités, l'école primaire et le presbytère. Dans tous les cas, M. le maire indique que les travaux ne pourront être réalisés que si les finances de la commune le permettent.

M. Serge SPRINGINSFELD estime que les études de faisabilité devraient être confiées à un bureau d'étude.

M. Martin STEHLIN indique qu'avant de confier cette mission à un bureau d'étude, il faudrait que la commission « cadre de vie et patrimoine » se réunisse et envisage les différentes options qui se présentent à elle et ensuite seulement confier les études de faisabilité à un bureau d'étude.

En ce qui concerne l'école, M. Stéphane NIGLIS s'interroge sur la pertinence d'investissements importants dans ce domaine. Il est en effet impossible d'anticiper les ouvertures ou les fermetures de classe tant les effectifs scolaires peuvent fluctuer d'une année à l'autre.

Au regard de l'importance de ce point, M. le maire propose de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

► Installation d'une œuvre d'art contemporaine : propositions d'implantation

M. le maire indique aux membres du conseil que le syndicat mixte du Sundgau (SMS) a souhaité initier une politique culturelle en proposant à chacune des communautés de communes l'installation d'une œuvre d'art contemporaine. La commune de Muespach-le-Haut a été pressentie pour recevoir l'œuvre destinée à la communauté de communes Ill et Gersbach. Il convient de déterminer sur le ban de la commune un emplacement qui soit suffisamment vaste et passant pour que l'œuvre d'art soit visible du plus grand nombre. Quelques propositions sont faites, comme l'entrée est du village, le croisement avec la rue de

Knoeringue, ou encore la butte fleurie rue de Bâle.

► Divers

► Mme Annick WALDT demande si une solution a été trouvée pour l'amoncellement de branches de sapin sur le site du calvaire de la rue de Ferrette. M. le maire indique qu'il va demander un rendez-vous à M. Rémy KORNEMANN, garde forestier en charge de la forêt communale de Muespach-le-Haut.

► Mme Sara HEMMERLIN demande si la mise en place d'une plaque de rue pour le chemin du Kohlweg est prévue. Il est répondu que cette mise en place se fera dans le cadre du programme « signalétique » en même temps que l'achat de nouveaux panneaux d'entrée d'agglomération et des plaques de rues bilingues.

► M. Philippe BOEGLIN indique qu'il a demandé des devis à l'entreprise de travaux JPG de Hegenheim. Le premier concerne le quai de l'ancienne laiterie qui, outre le fait qu'il ne comporte pas de garde-fou, est en train de se désagréger. Les travaux de renforcement de ce quai sont estimés à 4 020,50 euros TTC. Le second concerne, quant à lui, le socle de l'école et se monte à 2 315,50 euros TTC. M. le maire demande s'il ne serait pas plus judicieux d'enlever le quai de la laiterie.

► Mme Bénédicte RICHERT fait un compte rendu de la réunion du conseil d'école. Les effectifs de l'école primaire pour l'année scolaire prochaine se décomposent de la manière suivante :

Cours préparatoire :	11 élèves
Cours élémentaire 1 :	19 élèves
Cours élémentaire 2 :	26 élèves
Cours moyen 1 :	14 élèves
Cours moyen 2 :	23 élèves

Certains parents d'élèves ont demandé s'il ne serait pas possible d'organiser des cours d'allemand également pour les élèves du cycle 2. Il est répondu que la commune n'a jamais été destinataire d'une telle demande.

► Mme Francine GUTZWILLER fait part des effectifs de l'école maternelle, à savoir :

Petite section :	24 élèves
Moyenne section :	24 élèves
Grande section :	23 élèves

M. le maire indique que lors d'une réunion entre les maires concernés par le fonctionnement de l'école maternelle il a été décidé de ne pas renouveler le contrat d'une ATSEM.

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune procèdent d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automaticité. Si vous venez d'emménager, il est possible de vous inscrire en mairie.

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

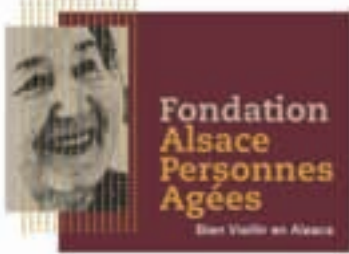
Attention cependant, on peut rouler dessus pour le traverser, par exemple pour rentrer dans une propriété privée ou un parking.

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.



► Quête au profit de la Ligue contre le cancer

La quête au profit de la recherche contre le cancer a permis de collecter la somme de 5 005 euros. Au nom de la Ligue contre le cancer, un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'aux bénévoles qui ont assuré la collecte, à savoir Mmes Georgette FOUARD, Colette STEHLIN, Christine HAEGI et Fabienne TRUEB.



Une fondation pour favoriser le Bien Vieillir des personnes âgées, en Alsace !

Face au vieillissement de la population et à l'accroissement de la dépendance, les besoins sont croissants. La Fondation Alsace Personnes Âgées a été créée pour favoriser le "bien vieillir" et améliorer le quotidien des personnes âgées en Alsace.

Ses principales missions :

- soutenir les initiatives régionales visant à lutter contre l'isolement,
- prévenir et accompagner la dépendance,
- favoriser le maintien à domicile ou l'accueil en institution des personnes âgées du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

En 2013, la Fondation Alsace Personnes Âgées a soutenu 6 projets alsaciens, par une dotation globale de 30 000 € :

- Reprendre son souffle : solutions de soutien et répit aux aidants familiaux et malades d'Alzheimer – Maison de retraite St Joseph – STRASBOURG
- Organiser des animations pour briser la grande solitude des personnes âgées – CSC Victor Schoelcher - STRASBOURG
- L'activité physique pour mieux vieillir en EHPAD – EHPAD du Centre hospitalier de THANN.
- Proposer des animations à domicile pour maintenir le lien social – CSC de SARRE UNION
- Développer des activités intergénérationnelles impliquant les seniors dans la vie de leur quartier – CSC PAX MULHOUSE
- Acquérir des vélos électriques pour offrir aux résidents à mobilité réduite de nouvelles possibilités d'évasion – Association des amis de l'EHPAD du Quatelbach - SAUSHEIM



Et en 2014 ?

La Fondation Alsace Personnes Âgées souhaite financer beaucoup d'autres projets et ainsi mieux répondre aux besoins des aînés sur le territoire alsacien.

Pour cela, nous avons besoin de vous ! En décidant de participer à ce vaste élan de générosité régional, vous permettez à la Fondation Alsace Personnes Âgées de soutenir encore plus d'actions ambitieuses et utiles.

Si vous aussi souhaitez favoriser le bien vieillir des personnes âgées en Alsace, vous pouvez envoyer un don par chèque, à : Fondation Alsace Personnes Âgées – 4 rue de la Houblonnière - 68000 COLMAR

Votre don pour promouvoir le "bien vieillir" en Alsace est déductible de vos impôts. Si vous êtes assujettis à l'Impôt sur le Revenu (IR) : 66 % de votre don déductibles de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Sandra FILLEULE au 03.89.32.78.88 ou consulter le site Internet www.fondationalsacepersonnesagees.fr

Les grands anniversaires

Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	86 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	89 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	80 ans
Le 12 août	Madame SPINNHIRNY Lucie	86 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	91 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	87 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	90 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	95 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	82 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	82 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	89 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	89 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	86 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	90 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	89 ans

Naissances

Lylian CUSSO - le 16 janvier à Mulhouse
6b rue Charles de Gaulle

Anaé RICHARD - le 5 février à Saint-Louis
13 rue des vergers

Manon BAUMANN - le 17 février à Mulhouse
4 rue de la gare

Mariages

Michel LEONI et Angela VALENTINO
le 21 juin à Cernay

Thomas ECKES et Anne LITZLER
le 21 juin à Henflingen

Mickaël OESCH et Tania WIEDMER
le 5 juillet à Muespach-le-Haut

Philippe GROEPPÉLIN et Cécile GOMEZ
le 17 juillet à Muespach-le-Haut

Décès

Monsieur Jean-Jacques ANDRÉ
le 19 avril

Madame Jeannette METZGER
le 2 juillet



Madame Anne WIEDMER a fêté son 85^e anniversaire le 19 janvier.



Madame Jackie Béguin-Schrutt a eu 85 ans le 26 juin.



Madame Yvonne HATSTATT a reçu la délégation communale le 22 mai à l'occasion de son 85^e anniversaire.



Monsieur Lucien GOEPFERT est entré dans le cercle des octogénaires le 8 juillet.

Réception du nouvel an



Un Bretzel d'or a été décerné par M. Yves BISCH à Mme Suzanne ROTH pour les nombreux ouvrages culinaires dont elle est l'auteure, ouvrages qui ont tous connu (et connaissent encore...) un grand succès.



Comme de coutume, les personnes qui font régulièrement don de leur sang ont été mises à l'honneur à l'occasion de la réception du nouvel an.

Commémoration du 8 mai 1945



Serge MONCHALIN (ci-dessus) est promu sergent honoraire tandis que Lionel SCHOLLER (à droite) est élevé au grade d'adjudant-chef.



M. le sous-préfet et M. le maire déposent une gerbe au mur du souvenir.



Participation active des écoliers qui ont récité des poèmes de circonstance et entonné la Marseillaise à l'issue de la cérémonie.



Spectacle musical de l'école élémentaire



Le 16 mai, les enfants des quatre classes de l'école élémentaire ont fait la démonstration de leur savoir-faire en matière de chant. Ce spectacle venait conclure un projet autour de la voix mené durant une grande partie de l'année scolaire, sous la conduite d'Albane JOERGER, intervenante en musique.

Nos jeunes ont du talent !

Florent et Aurore BAUMANN

Florent est né le 15 octobre 2003 et Aurore trois ans plus tard, le 18 octobre. Nous habitons tous les deux à Muespach-le-Haut depuis notre naissance.

C'est dans le ventre de notre maman que nous découvrons la musique et la danse. Maman, qui aime danser, nous transmet son virus. Une belle rencontre avec Timothée et sa famille et une amitié profonde font que je prends plaisir à voir danser celui qui sera plus tard mon meilleur ami et mon entraîneur. Ma sœur naît et voilà je me retrouve avec celle qui sera ma partenaire de danse 4 ans plus tard. J'ai alors 7 ans, elle en a 4 et nous commençons donc à danser ensemble.

Avec beaucoup de patience, Timothée s'efforce de nous transmettre la discipline et le travail intensif qui nous amènera deux ans plus tard à commencer les compétitions.

Nous aimons surtout faire des shows. L'année dernière, nous avons commencé à participer à des compétitions internationales. Zürich en juin 2013, Muespach-le-Haut en novembre, Tel Aviv en janvier 2014 et notre dernière à Saint-Louis en avril 2014 où nous avons obtenu, pour notre show de Grease la plus haute distinction : Or avec Honneur.

Nos parents et notre professeur de danse sont très fiers de nous mais il faut pas trop nous le dire car parfois on aime se laisser vivre un peu

A part la danse, nous aimons les bons films, aller au cinéma et faire du shopping.

Aurore : - Comme toutes les filles j'aime les comédies musicales, les films de Sissi, écouter de la musique, aller à la piscine et mon petit chien Telly.

Florent : - J'aime faire du sport, de la Zumba, de la musculation, du vélo et du jardinage. J'aime aussi aller pêcher avec mon papa.

Le mercredi, nous passons notre temps à la danse. Le

matin, nous avons notre cours privé et puis nous faisons de la Zumbatomik, L'après-midi, nous avons deux heures de cours collectif. Une fois par mois, nous prenons un cours avec une juge internationale pour progresser dans notre passion.

Depuis trois ans, nous dansons ensemble. Nous nous entendons très bien et partageons nos joies et nos peines sur la piste.

Nous savons qu'il nous reste encore beaucoup de travail, mais avec l'aide et le soutien de notre famille et de notre professeur, nous pourrions aussi parvenir à de belles prestations. L'année prochaine, nous aimerions aller à Las Vegas pour danser à une grande compétition. Il nous faut vraiment bien nous préparer. Nous sommes heureux de pouvoir danser à Muespach-le-Haut le 29 Novembre prochain où notre club organisera de nouveau une compétition.

Merci à Timothée pour tout ce qu'il nous apporte et pour la patience dont il doit souvent s'armer face aux deux petites canailles que nous sommes.



Terre des Hommes Alsace

► Collecte et valorisation des vêtements usagés

Les vêtements de bonne qualité confiés à Terre des Hommes Alsace dans des emballages pas trop lourds, afin de respecter nos amis retraités qui les trient, sont pratiquement tous utilisés sur place. Une partie est donnée gratuitement ici-même aux familles nécessiteuses (des conventions avec les services sociaux nous permettent d'agir discrètement à bon escient). Une autre partie est vendue à bas prix dans notre magasin de Rixheim, ce qui donne la possibilité aux familles à revenu modeste de s'habiller à bon compte. Pour une question de dignité, certaines personnes refusent la gratuité. Le résultat de ces ventes nous permet de financer une école, un orphelinat ou un dispensaire pour les enfants des pays les plus démunis. Enfin, la dernière partie est expédiée directement dans nos programmes ou ceux d'associations amies avec lesquelles nous partageons nos stocks et nos convictions.

Quels sont les articles recherchés par Terre des Hommes Alsace ?

Tout vêtement bébé, enfant ou adulte en bon état ainsi que les chaussures, le matériel de puériculture, la lingerie, les draps ou couvertures. Nous n'avons cependant ni la place ni les moyens de récupérer du mobilier.

La question à se poser concernant la qualité : « Est-ce que je serais prêt moi-même à acheter, voire recevoir, ce que je donne à TDHA ? » »

Vous pouvez participer à notre mouvement de solidarité en déposant tout au long de l'année vos affaires chez :

Simon Rey
16, rue de la vallée
68640 Muespach-le-haut
Tél. 03 89 68 77 90

► Bénévole à Terre des Hommes Alsace, pourquoi pas !

Depuis plus de 40 années, bien des personnes bénévoles ont sillonné le parcours de TDHA, contribuant chacune à son niveau et selon ses possibilités par le biais de nos projets, à sauver des enfants quelque part dans le monde ou tout simplement à leur donner ainsi qu'à leurs parents, un peu de dignité... si loin, si proche !

Il y a eu les piliers fondateurs qui ont transformé leurs idées, leurs rêves mais aussi leurs révoltes en actes. D'autres ont poursuivi dans un même engagement constant et sans faille l'œuvre de leurs prédécesseurs en devenant eux-mêmes les piliers d'aujourd'hui afin de pérenniser cet immense élan de solidarité.

Pourtant que serait TDHA sans les nombreux bénévoles qui se sont depuis tant d'années investis et ont ponctuellement ou régulièrement donné de leur temps libre afin de générer des fonds permettant de financer des milliers de repas ou de soutenir tant de familles dans le besoin à travers l'organisation de manifestations diverses, les ventes d'oranges, d'artisanat, de confitures et d'articles de Noël confectionnés avec patience et abnégation mais aussi à travers le tri et la revente de vêtements. Tout au long de ces années, les uns ont succédé aux autres, apportant chacun leur pierre à l'édifice ; certains présents depuis le début, continuent encore d'œuvrer dans la grande famille de TDHA !

Toutefois, comme nous ne serons jamais trop nombreux lorsqu'il s'agit d'aider les plus démunis et de combattre les injustices, nous lançons un appel à toutes les personnes sensibles à notre cause et désireuses de contribuer elles aussi à cet élan de solidarité, de venir rejoindre nos équipes de bénévoles ! Il ne s'agira pas de s'engager sans limite mais de consacrer un peu de son temps libre pour par exemple relayer nos bénévoles actifs lors de ventes d'oranges devant les supermarchés, de lièvres de Pâques dans les écoles ou les entreprises, du tri ou de la revente de vêtements ou lors d'autres actions ponctuelles qui ne manquent pas durant une année...

Nul ne sera livré à lui-même mais accompagné et soutenu par un responsable ou bénévole expérimenté ; la petite appréhension du début se transformera rapidement en plaisir et satisfaction de pouvoir être utile à une cause qui en vaille la peine...

N'hésitez pas, rejoignez-nous !

Renseignements:

Simon Rey
16, rue de la vallée
Muespach-le-haut
Tél. 03 89 68 77 90



Club Perce-Neige

Le Club Perce Neige (3^e âge) va aussi faire une trêve pendant les mois d'été.

La dernière sortie avant les vacances nous a menés au restaurant Studerhof où nous avons apprécié un bon repas.

Nous n'avons pas oublié dans nos pensées nos deux membres absentes : l'une en cure et l'autre en rééducation. Nous avons terminé l'après midi en jeux : jass, triominos, rami, etc.

La reprise se fera le jeudi 4 septembre à 14 h toujours à la salle Saint-Georges. Vous serez tous les bienvenus pour étoffer nos rangs.

Tous ensemble, nous vous souhaitons à vous aussi de passer de bonnes vacances.



Et pourquoi pas dès le 21 septembre lors de la marche de solidarité dans notre village ?

Calendrier des manifestations 2014

1 ^{er} août	Don du sang à Muespach
6 septembre	Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
21 septembre	Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
27 - 28 septembre	Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
5 octobre	Repas choucroute (Fabrique de l'église)
15 octobre	Don du sang à Muespach-le-Haut
2 novembre	Carpes frites (FC Muespach)
16 novembre	Loto de Terre des Hommes Alsace (TDHA)
30 novembre	Spectacle de danse sportive (New York Dance Club)
7 décembre	Fête de Noël des Aînés

► Repas Choucroute :

Dimanche 5 octobre 2014 à Muespach le Haut, salle des fêtes

Au profit de la Fabrique de l'église Saint Georges de Muespach-le-Haut

Prix : 14 € par personne.

Réservation auprès de :

Stéphane LECAT
5, rue des Noyers
Muespach le Haut
Tél. 06 13 34 60 26

Geneviève SCHMITT
9, rue du Tilleul
Muespach le Haut
03 89 68 75 62

Une réservation avant le 30 septembre facilitera l'organisation de ce repas.

